

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'annonce du Président de la République, un service d'accueil sera mis en place pour les enfants des personnels qui sont **indispensables à la gestion de la crise sanitaire** afin qu'ils puissent continuer de nous soigner.

Le Ministère de l'Education Nationale accueillera les **enfants de 3 à 16 ans** de ces professionnels qui n'ont pas d'autres moyens de garde et dont les deux parents font partie des catégories professionnelles ci-dessous. **Votre demande sera accompagnée d'un document justificatif de la profession de chacun des 2 parents et sera effective dès réception de ces pièces.**

Les groupes seront constitués de 8 à 10 enfants de 3 à 11 ans (avec une dérogation possible en cas de fratries ou d'absence d'accueil organisé au collège pour des élèves jusqu'à 16 ans)

Pour la circonscription de Sélestat deux sites sont opérationnels :

L'école élémentaire Wimpfeling de Sélestat, 2 rue de Tieffenthal.

Dès lundi 16 mars, avec 2 groupes.

Les enfants seront accueillis par deux enseignantes.

Cet accueil sera mis en place de 8h à 18h30 si besoin, y compris le mercredi, grâce à la mise en œuvre du périscolaire.

8h00 – 11h30	école
11h30 – 13h30	périscolaire
13h30 – 16h00	Ecole
16h00 – 18h30	périscolaire

L'école élémentaire Brandt à Marckolsheim, 3 place de l'église à Marckolsheim.

Dès jeudi 19 mars avec 1 groupe.

Les enfants seront accueillis par une enseignante.

Cet accueil sera mis en place de 8h à 18h30 si besoin, y compris le mercredi, grâce à la mise en œuvre du périscolaire.

8h00 – 11h30	école
11h30 – 13h30	périscolaire
13h30 – 16h00	Ecole
16h00 – 18h30	périscolaire

Vous voudrez bien, préparer un **panier repas** à votre enfant pour le déjeuner, s'il reste sur le temps de la pause méridienne.

Catégories des professionnels concernés :

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maison de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées ...
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures.

Cette liste de catégories professionnelles pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables.

Les enseignants volontaires veilleront à assurer :

- La surveillance et la sécurité, la mise à jour des présences quotidienne (via un document dédié)
- La vigilance sanitaire : respect des règles d'hygiène et application des gestes. Cette vigilance concerne aussi les adultes.
- L'organiser des temps de pauses (plusieurs au cours d'une même demi-journée)
- Assurer les conditions optimales du travail en autonomie des élèves. Soutien et accompagnement des élèves le cas échéant.

Les élèves seront accueillis dès lors que les parents présenteront la carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paie avec mention de l'établissement employeur. S'agissant des personnels assurant la gestion de crise avec les ARS, il conviendra de présenter une attestation de l'ARS.

Si vous avez besoin de cet accueil, je vous remercie de donner les renseignements ci-après à l'adresse suivante : ien.selestat@ac-strasbourg.fr

- école, classe :
- Nom, prénom, date de naissance de votre enfant :
- Profession et lieu d'exercice des parents :
- Adresse postale, adresse mail, téléphone des parents :
- Modalités du besoin d'accueil :

Cordialement,

Cathy CHARVET
Inspectrice de l'Education Nationale